

Procédure d'adhésion
Membre Sympathisant

SOCIÉTÉ
FRANÇAISE



DE DANSE
THÉRAPIE
sfdt.fr

(Février 2017)

Procédure d'adhésion Membre Sympathisant.....	3
Rappels des formalités d'adhésion des Membre Sympathisant (personne morale)	4
Rappels des droits des Membre Sympathisant	4
Code d'Éthique et de Déontologie	5
Formulaire d'adhésion Membre Sympathisant	7

Société Française de Danse-Thérapie

Association de loi 1901

Procédure d'adhésion Membre Sympathisant

Pour devenir Membre Sympathisant, il faut :

- s'engage à respecter les valeurs de l'association en signant le Code d'Éthique et de Déontologie, à remplir sa fiche d'adhésion et à verser sa cotisation annuelle d'un montant de 20 € (personne physique) ou 50 € (personne morale). Les membres mineurs doivent fournir le formulaire d'autorisation parentale dûment rempli lors de leur adhésion.

Pour être membre sympathisant en tant que personne morale, l'organisme doit transmettre à l'association (en plus du formulaire d'adhésion dûment rempli, de la signature du Code d'Éthique et de Déontologie et du règlement de la cotisation annuelle de 50 €) :

- ses Statuts,
- son Règlement Intérieur,
- la liste des membres du Bureau et du Conseil d'Administration,
- son dernier rapport d'activité et financier,
- tout document témoignant de ses activités.

Rappels des formalités d'adhésion des Membre Sympathisant (personne morale)

Nous vous rappelons que le statut de Membre Sympathisant est régi par l'Article 1 du Règlement Intérieur de la SFDT :

Le(la) Président(e) de l'association candidate rencontre également le(la) Président(e) de la SFDT. Après acceptation par la Commission d'Admission, la candidature est présentée en Assemblée Générale. Dans le cas où une majorité d'avis favorables ne s'est pas dégagée de la Commission d'Admission, l'association postulante est invitée à renouveler sa demande un an après, en rencontrant trois membres de la Commission d'Admission, dont le(la) Président(e).

Rappels des droits des Membre Sympathisant

Nous vous rappelons que le statut de Membre Sympathisant donne accès à :

- la participation aux journées de rencontres et de pratiques organisées par l'association,
- un tarif préférentiel auprès des coviseurs/superviseurs reconnus par l'association,
- la consultation illimitée des ressources bibliographiques de l'association,
- la possibilité d'assister aux Assemblées Générales de l'association.

Société Française de Danse-Thérapie

Association de loi 1901

Code d'Éthique et de Déontologie

Article 1 — Compétences requises

Attester :

- d'un diplôme ou d'un certificat de formation obtenu en France ou à l'étranger.

Article 2 — Modalités d'exercice

S'engager à :

- exercer en ayant connaissance et en respectant la législation en vigueur dans notre ou nos pays d'exercice,
- expliciter clairement aux patients/participants ou aux structures dans lesquelles nous exerçons, les termes de notre contrat avant de nouer une relation professionnelle (cadre, objectifs, périodicité, conditions de prolongation ou d'arrêt de la prise en charge thérapeutique, honoraires, etc.),
- adhérer à la SFDT en tant que Membre Associé et s'inscrire sur le registre professionnel,
- souscrire à une assurance de responsabilité civile ou professionnelle,
- entreprendre un travail d'analyse de pratique, de co-consultation ou de supervision dès que nécessaire,
- poursuivre une formation professionnelle continue, assurant une mise à niveau des connaissances.

Article 3 — Relation avec les patients

S'engager à :

- garantir aux patients/participants, sans discrimination d'aucune sorte, le droit au respect, à la dignité et à l'intégrité de leur personne physique et morale.
- respecter le secret professionnel absolu, concernant tout ce que les patients/participants confient au cours de la thérapie. Cette confidentialité est une condition indispensable à la relation thérapeutique. Elle est encadrée par les dispositions légales en vigueur dans le pays d'exercice.
- obtenir le consentement des parents pour les mineurs, ou des tuteurs pour les personnes sous tutelle.

Article 4 — Projet thérapeutique incluant une représentation en public

S'engager à respecter :

- la volonté du patient/participant tout au long du processus de création,
- la pertinence de la représentation en public avec le parcours de soin du patient/participant.

Article 5 — Recherche et publications

S'engager à respecter :

- la législation générale en vigueur dans ce domaine,
- la propriété intellectuelle,
- la confidentialité des données récoltées,
- l'anonymat de la personne lors de la publication d'un cas clinique,
- l'accord de la personne avant l'utilisation d'un support (photographique, filmé ou audio).

Article 6 — Interprofessionnalité

S'engager à :

- respecter le Code d'Éthique et de Déontologie de la SFDT garantissant ainsi vis-à-vis de nos partenaires professionnels l'assurance d'œuvrer dans l'intérêt suprême de notre profession,
- ne pas utiliser la confiance établie à des fins de manipulation politique, sectaire ou personnelle (dépendance émotionnelle, intérêts économiques, relations sexuelles, dérives spirituelles ou religieuses, etc.).

Fait à _____, le _____.

Signature

(Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Formulaire d'adhésion Membre Sympathisant



SFDT

Formulaire d'adhésion Membre Sympathisant

2017

Nom/Prénom :

Téléphone :

E-mail* :

Adresse :

Je déclare souhaiter devenir membre de la **Société Française de Danse-Thérapie** à compter de ce jour et règle la **cotisation 2017**** de **20 €** (Membre Sympathisant personne physique) ou de **50 €** (Membre Sympathisant personne morale)

Fait à _____, le _____.

Signature

(Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

**Les informations mentionnées seront utilisées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations vous concernant sur simple demande auprès du secrétariat de la SFDT.*

***Règlement par chèque possible à l'ordre de la SFDT.*